



# RAPPORT d'ACTIVITES 2024

---

RESIDENCE AUTONOMIE LES JARDINS DE  
NOISY

# Table des matières

---

1.	Historique de la RPA .....	p. 3
2.	Présentation .....	p. 6
3.	Service Gestionnaire .....	P. 11
4.	Les missions de chacun .....	p. 13
5.	La tarification .....	P. 17
6.	Les indicateurs de l'activité .....	P. 20
7.	Les caractéristiques des résidents .....	P. 23
8.	Communication : un nouveau site internet .....	P. 24
9.	Les activités et l'animation .....	P. 25
10.	Retour en Images.....	P. 30
11.	Les travaux .....	P. 32



# 1. Historique des Jardins de Noisy

Dans les années 60, le centre du « vieux village » de NOISY LE ROI, entre la Mairie et l'Eglise, était occupé par les bâtiments d'une importante exploitation agricole, la Ferme du Chenil.

Avec les nouvelles méthodes de production et l'augmentation de la circulation automobile, l'utilisation de ces bâtiments a été peu à peu abandonnée.



C'est ainsi que cet ancien « pôle » de vie de la commune a perdu sa fonction première et les édifices ont commencé à se dégrader.

Pour permettre à la collectivité de conserver cet ensemble immobilier auquel la population, en particulier les anciens, est très attachée, la commune a décidé d'en faire l'acquisition.

Pour aménager cet espace privilégié, la Municipalité a défini plusieurs priorités :

- La conservation du caractère de l'ensemble par la réhabilitation du plus grand nombre possible de bâtiments

- Une plus large ouverture vers le public par la création d'espaces verts et de cheminements piétons desservant la forêt au Nord, la poste et le centre commercial à l'Est, la Mairie et la grande rue au Sud, l'Eglise au Nord-Ouest.

Cependant, la ferme du Chenil ne devant pas rester un simple lieu de passage, la municipalité a décidé de créer une résidence pour personnes âgées au centre de cet ensemble. Elle répondait, par-là, à un besoin souvent exprimé par les personnes âgées, de bénéficier de certains services collectifs (restaurant, activités diverses, présence vigilante) ; ceci tout en conservant une réelle indépendance dans leur propre logement.

Le choix de l'emplacement de cette résidence assure d'une part, une vie constante dans des lieux qui n'auraient été qu'épisodiquement fréquentés et permet d'autre part, aux anciens d'être au cœur des différentes activités de la commune.

Les **travaux ont débuté en 1981** sous la maîtrise d'ouvrage des architectes des cabinets SCPA et CAILLAT-DAROT et la Société LOGIREP. La société LOGIREP (actuellement LOGIRYS), propriétaire des bâtiments de la résidence a passé une convention de location avec le Bureau d'Aide Sociale (actuellement CCAS) de NOISY LE ROI, à charge pour celui-ci de gérer cet établissement.

Le logement social est un logement à loyer maîtrisé qui est destiné à être loué à des personnes à revenus modestes ou à des personnes âgées isolées en habitat collectif sécurisé et adapté.

## Ancien Foyer Logement

Concept développé dans les années 60/70, le **foyer logement** avait pour vocation première d'offrir aux personnes âgées autonomes à revenus modestes ou aux personnes âgées isolées un habitat collectif sécurisé et adapté.

Le foyer logement est un logement à loyer maîtrisé qui est destiné à être loué à des personnes à revenus modestes ou à des personnes âgées isolées en habitat collectif sécurisé et adapté.



## Résidence Autonomie (RA)

Ces établissements sont conçus pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles

Les résidences autonomie accueillent les personnes seules ou les couples.

**Vivre dans une résidence autonomie permet de :**

- continuer à vivre de manière indépendante,
- offrir une solution pour garder une vie sociale,
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé,
- utiliser des services collectifs : restauration, ménage, animations...,
- avoir un loyer modéré.

## 2. Présentation de la RPA

### Cadre juridique

La **loi ASV** (Adaptation de la société au Vieillessement) du 14 décembre 2015 qui confère un rôle plus important dans la prévention de la perte d'autonomie aux RA. Les établissements relèvent de façon combinée du 6° du I de l'article L.312 du code de l'action sociale et des familles et de l'article L.633 du code de la construction et de l'habitation

### Un ESMS distinct des EHPAD

Une RA se différencie donc d'un établissement médicalisé en ce sens qu'il n'a pas vocation à assurer une prise en charge médicale. A leur entrée, les personnes doivent présenter une autonomie classée en **GIR5 ou GIR6** (Grille AGGIR) ; en deçà, leur accueil peut se poursuivre sous certaines conditions, notamment d'accompagnement par des services spécialisés.

La résidence est divisée en quatre bâtiments reliés et comprend :

## Les Locaux

La Résidence est divisée en quatre bâtiments reliés et comprend :

- **58 studios privatifs** dont 7 d'une superficie de 40 m<sup>2</sup>, réservés en priorité aux couples, 51 d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>, pour les personnes seules.
- 2 chambres dites chambres d'accueil aux familles
- 1 salle d'animation : « salon des lauriers roses »
- 3 salons répartis dans les étages,
- 1 salon de coiffure
- 3 bureaux,
- 1 infirmerie,
- 1 Restaurant



Les logements occupés par les résidents disposent de :

## Les appartements

Les logements occupés par les résidents disposent de :  
une entrée, une pièce principale avec un coin cuisine équipé d'un réfrigérateur, de deux plaques chauffantes, d'un dressing, une salle de bain.

Chaque appartement est loué vide. Le **résident meuble** son appartement comme il le souhaite. Les animaux de compagnie de petite taille sont admis à l'arrivée des résidents.

Le restaurant propose un menu à 12,50 € par personne, à 15,00 € par personne pour les résidents handicapés et à 17,50 € par personne pour les résidents à mobilité réduite. Les menus sont disponibles tous les jours de 12h à 14h.

NOISY LE ROI



## L'accès

L'entrée de la Résidence se fait par des **portes sécurisées à ouverture automatique**. Chaque résident dispose d'un badge. L'accès aux étages (2 ou 3 niveaux selon le bâtiment) se fait pour les résidents et les visiteurs, par deux ascenseurs ou par les escaliers.

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite.

## Le Restaurant

Le **restaurant** accueille les résidents et leurs invités, pour les repas de midi, du lundi au samedi.

Il est également ouvert à tous les retraités de la ville, sur simple réservation et moyennant le paiement du repas.





## Prestations sociales

Les prestations minimales, individuelles ou collectives, délivrées par les résidences autonomie sont les suivantes :

- I. Prestations **d'administration générale** : gestion administrative de l'ensemble du séjour, notamment l'état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie ; et élaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants.
- II. Mise à disposition d'un **logement privatif**, au sens de l'article R. 111-3 du code de la construction et de l'habitation, comprenant en sus des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone.

III. Mise à **disposition et entretien de locaux collectifs** en application de l'article R. 633-1 du code de la construction et de l'habitation

- IV. Accès à une offre **d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie** au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci.
- V. Accès à un service de **restauration** par tous moyens.
- VI. Accès à un service de **blanchisserie** par tous moyens.



## Prestations sociales (suite)



VII. Accès aux **moyens de communication**, y compris Internet, dans tout ou partie de l'établissement.

VIII. Accès à un **dispositif de sécurité** apportant au résident 24h/24h une assistance par tous moyens et lui permettant de se signaler.

IX. Prestations d'animation de la vie sociale :

- accès aux **animations collectives et aux activités organisées** dans l'enceinte de l'établissement ;
- **organisation des activités extérieures.**

L'exercice de leur mission donne lieu, sous réserve de **conclusion d'un CPOM** (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), à une aide dite « **forfait autonomie** », allouée par le département. A cet effet, le CCAS de Noisy-le-Roi a signé un CPOM avec le Conseil Départemental des Yvelines et obtient annuellement le forfait autonomie depuis l'année 2016. Le montant annuel du forfait autonomie est d'environ 20 000 €.



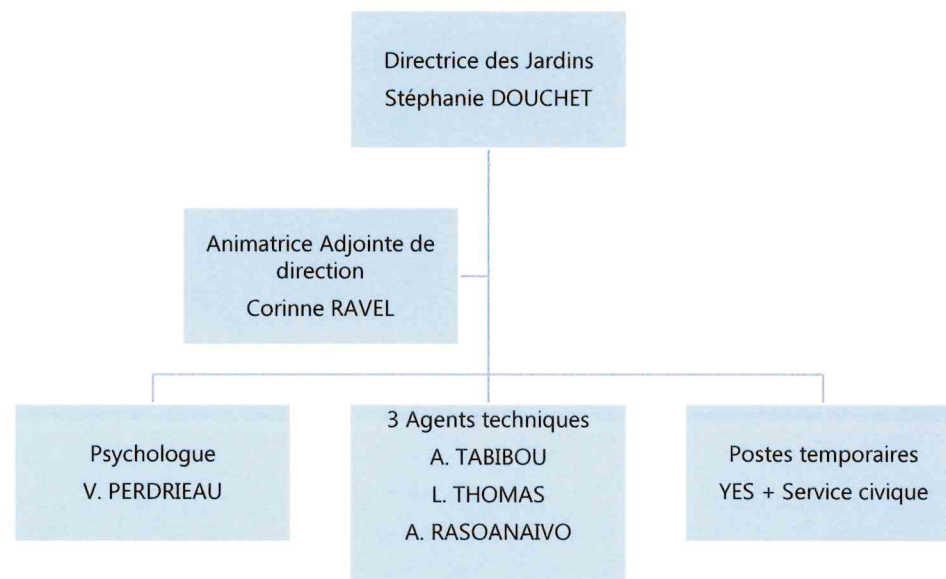
Le Centre Communal d'Action Sociale de Noisy le Roi est gestionnaire de la Résidence Les Jardins de Noisy. Marc TOURELLE, Maire de Noisy-le-Roi est président de droit du CCAS et représente la résidence en vertu d'une délibération de son Conseil d'Administration en date du 30 juin 2020.



### 3. Service Gestionnaire

Le **Centre Communal d'Action Sociale** de Noisy le Roi est gestionnaire de la Résidence Les Jardins de Noisy. Marc TOURELLE, Maire de Noisy-le-Roi est président de droit du CCAS et représente la résidence en vertu d'une délibération de son Conseil d'Administration en date du 30 juin 2020.

#### Organigramme



## Le personnel

---



**Le CCAS, en tant qu'employeur direct, rémunère les agents de la résidence.** La résidence disposant d'un budget annexe, le coût du personnel lui est ensuite refacturé par le CCAS.

En 2024, l'ensemble du personnel des Jardins de Noisy représente **5,45 E.T.P.**

Nous avons accueilli 2 jeunes en service civique au cours de l'année. A contrario des années précédentes, la résidence n'a pas accueilli des jeunes dans le cadre du dispositif YES + à la période estivale.

Un agent technique est parti à la retraite en février 2024 (en arrêt accident du travail depuis juin 2021), un second est passé à temps plein à compter en novembre.

## 4. Les missions de chacun

### La directrice

Elle assure le **fonctionnement** de l'établissement. Elle est **garante du projet d'établissement**. Elle assure les responsabilités **techniques, administratives et financières** liées à l'activité et aux conditions d'existence de la Résidence autonomie. Elle exerce la responsabilité de l'**encadrement** des personnels, **impulse et anime un projet institutionnel**, assure l'organisation du travail et **garantit des conditions de vie agréables aux personnes** accueillies et est en lien avec les **familles**.

### L'adjointe de direction et animatrice

Elle seconde la Directrice de l'Etablissement dans ses activités quotidiennes relatives au bon fonctionnement et à l'organisation pratique du service.

Elle a pour mission **de développer, d'organiser et de conduire des projets visant à l'épanouissement, la socialisation et l'autonomie** des personnes.

## Les agents techniques

---

Ils effectuent des activités **d'entretien** des locaux communs et de **blanchisserie** au sein de la RPA.  
Ils participent **ponctuellement** à l'organisation **d'animations**.

Ils participent à la rénovation des studios lors de la rotation des résidents. Ils assurent également la gestion et le tri des déchets.

Ils apportent un **soutien aux résidents** et assurent ponctuellement un service de petits travaux en **électricité et en plomberie**. Ils contribuent à **veiller sur les résidents** et relaient la Direction pour mettre en place des **aides adaptées**.

Ils ont un rôle de liaison avec le responsable du site et les auxiliaires de vie.



## Le gardiennage

---



Il est effectué par deux agents techniques et par l'adjointe de direction.

Ils effectuent des **astreintes de garde** de 17h à 8h du lundi au vendredi, les week-end et jours fériés 24h/24.

Dans le cadre de celles-ci ils assurent la surveillance de l'équipement et peuvent être sollicités par les résidents en cas de besoin urgent via le système de téléassistance.

Chaque studio est équipé d'un boîtier d'appel autonome et d'un bracelet qui permet aux résidents d'entrer en contact, en cas d'urgence, avec la personne d'astreinte.

# L'agent de convivialité

---



Quelque soit son statut, jeune en service civique ou recruté dans la cadre du dispositif YES +, l'agent de convivialité a pour missions de :

- Rompre l'isolement
- Développer la convivialité de proximité
- Assurer des missions d'écoute
- Diffuser les bonnes pratiques préventives et d'alerte





# 5. La tarification

## Evolution de la tarification

La loi [n°2014-366 du 24 mars 2014](#) fixe le cadre de l'actualisation des redevances des Résidences Autonomes. Le taux de révision de la redevance est indexé à **l'IRL** (Indice de Référence des Loyers) valeur du 2ème trimestre de l'année précédente.

Pour les autres **prestations**, l'établissement relève du code de l'action sociale et des familles, notamment des articles L. 342-1 et L. 342-3 et D. 342-5. Les augmentations des prestations d'hébergement sont donc définies par un **arrêté annuel**.

## La redevance mensuelle

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Loyer</b>	505,87 €	513,61 €	519,17 €	537,86 €	556,68 €
<b>Charges</b>	164,57 €	166,99 €	168,73 €	174,58 €	180,47 €
<b>SHC *</b>	182,94 €	182,94 €	182,94 €	182,94 €	182,94 €
<b>TOTAL NOISEENS</b>	670,44 €	680,60 €	687,90 €	712,44 €	737,15 €
<b>TOTAL NON NOISEENS</b>	853,38 €	863,54 €	870,84 €	895,38 €	920,09 €

Les charges comprennent l'eau chaude, l'eau froide, le chauffage, la location du système d'appel d'urgence et le service d'animation.

\* SHC : Supplément Hors Commune – Appliqué pour les résidents n'ayant aucune attache à la commune – Durée 4 ans.

# Les bénéficiaires des APL

---

## Evolution 2024

- ✓ En janvier, 11 personnes bénéficiaient de l'APL (9 personnes + 1 couple)  
Le montant de l'APL oscillait entre 35 € et 375€.  
Le montant moyen était de 222 €.
- ✓ En décembre, **9 personnes bénéficient de l'APL**. Le montant de l'APL varie entre 14 € et 382 €.  
Le montant moyen reste **222 €**

- ✓ Par ailleurs, les personnes qui ont droit à l'APL bénéficient également d'une exonération de redevance prise en charge par le CCAS du même montant que l'A.P.L. mais plafonnée à 65 € par mois.  
Les résidents bénéficiaires des APL se sont vus réduire leur loyer de **6 863 € en 2024**.
- ✓ Les résidents touchant une APL bénéficient d'un abattement de 10 % sur le tarif de restauration

### Tarification du restaurant

Du lundi au samedi	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Déjeuners</b>	10.92 €	11.04 €	11,09 €	11,30 €	11,88 €
<b>Tarif déjeuner invité</b>	14.03 €	14.18 €	14,24 €	14,52 €	15,27 €
<b>Tarif bénéficiaire des APL</b>	9.84 €	9.94 €	9,98 €	10,17 €	10,69 €

### Tarification de la blanchisserie

Lavage, séchage et pliage	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Prix unitaire</b>	4.64 €	4,69 €	4,71 €	4,80 €	5,05 €

### Tarification des chambres d'accueil aux familles

Tarif	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Le studio 74</b>	29.85 €	30.17 €	30,31 €	30,90 €	32,49 €
<b>La chambre 35</b>	20.59 €	20.81 €	20,90 €	20,90 €	22,40 €

## 6. Les indicateurs d'activité

### Le taux d'occupation

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'occupation	97.4 %	96.9 %	94,50%	96,55%	97,80%	95,54%

Le taux d'occupation est revenu à la normale et une liste d'attente s'est de nouveau reconstituée comme avant la crise sanitaire (7 personnes et un couple sur liste d'attente). Le temps de vacance est lié au temps nécessaire entre le départ d'un résident et l'arrivée d'un nouvel occupant (remise en état du logement, procédure d'admission).

**En 2024, il y a eu :**

**13 sorties** (vs 4 en 2022 et 9 en 2023) dont 9 départ en EHPAD, 2 décès, 2 retour à domicile.

**10 entrées** : 6 personnes de Province (Est, Nord, Corse et Bretagne), 2 personnes de Noisy-le-Roi, 2 personnes d'Ile-de-France (Essonne et Hauts de Seine).

## Le nombre journalier de repas

Année	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre Repas</b>	9106	7107	7398	8 211	8 006
<b>Moyenne par jour de semaine</b>	29	24	25	26	26
<b>Moyenne par samedi</b>	22	20	19	20	23

## Utilisation hebdomadaire de la blanchisserie

Année	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Assuré par le personnel 5 jours sur 7</b>	En moyenne 17 machines par semaine	En moyenne 20 machines par semaine	En moyenne 19 machines par semaine	En moyenne 20 machines par semaine	En moyenne 21 machines par semaine

Ce chiffre ne prend pas en compte les machines réalisées pour le linge de la résidence (nappes, draps des chambres d'hôtes).  
Par ailleurs, la possibilité laissée aux résidents de pouvoir installer une machine à laver dans leur studio n'a pas eu d'impact sur le recours au service de blanchisserie.

## Réservation des chambres d'accueil aux familles

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de nuitées	67	82	113	156	120

## Les gardes

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'heures d'intervention	58.41h	COVID	COVID	239,75h	Non communiqué par les RH	Non communiqué par les RH



22

# 7. Caractéristiques des résidents

## Moyenne d'âge des résidents

Année	2014	2016	2018	2020	2022	2023	2024
	83,6	84,6	83,3	82,8	84,7	83,6	84,8
Age moyen	Age maxi : 97	Age maxi : 98	Age maxi : 97	Age maxi : 97	Age maxi : 98	Age maxi : 99	Age maxi : 100
	Age mini : 51	Age mini : 53	Age mini : 55	Age mini : 57	Age mini : 59	Age mini : 60	Age mini : 61

## Répartition par sexe

Année	2014	2016	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes	14	13	14	13	11	12	12	13
Femmes	45	46	44	43	47	48	47	45

## Nombre moyen d'années de vie à la résidence

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	6,7	5,9	6,5	6,9	6,9	7,4	6,6	6,1

## 8. La communication : Un nouveau site internet

La résidence s'est dotée en 2024 d'un nouveau site internet (<https://lesjardinsdenoisy.noisyleroi.fr>) afin de :

- Améliorer sa **notoriété**
- Modifier l'image de l'établissement en la différenciant d'un EHPAD
- **Informer** sur les **services** proposés par l'établissement
- **Promouvoir** le restaurant

En complément de la page d'accueil proposant une visite virtuelle, les brochure et gazette, l'agenda des animations, le site est composé de trois pages :





- Une page présentant la **Résidence**
- Une page présentant les **Services**
- Une page présentant le **Restaurant**






Un esprit familial dans  
un environnement  
agréable






# 9. Les activités et animation

Nom de l'action	Description	Nombre de personnes concernées par activité	Nombre de séances dans l'année	Commentaire
Atelier peinture	Animé par l'école de peinture de Noisy	6	28 séances de septembre à juin	
Jeux de société	Rummikub, scrabble, triominos, belotte...	10/15	Tous les jours	
FAMILEO	Promotion de la gazette Edition de la gazette	33 familles inscrites	1 édition par semaine	491 gazettes imprimées en 2024
Les Supers Grosses Têtes	Grand quizz animé par M. Bourdeaud'hui	20/25 + 5 de l'extérieur	1 fois par an	
Sorties en extérieur en minibus	Ferme de Gally, centre commercial, marché, cinéma...	8	2/3 fois par mois	
Atelier déco	Fabrication de divers objets selon le calendrier	10/12	2 fois par mois	
Animation mémoire	Exercices sous forme de jeux, français, maths, quiz...	10 2 groupes + 1 groupe d'extérieur	3 fois par semaine	
Vente	Vente de produits Bretons , vêtements... par des commerçants	20/25	3 fois par an	
Aide administrative ponctuelle	Aide administrative, prise de RDV médical...	15/20	Selon les demandes	

Nom de l'action	Description	Nombre de personnes concernées par activité	Nombre de séances dans l'année	Commentaire
<b>Gym douce Réveil musculaire</b>	Gymnastique adaptée pour les séniors sur écran avec E-TONOMY	5/6	2 fois par semaine	
<b>Gym douce</b>	Gymnastique adaptée pour les séniors en présentiel avec un éducateur sportif de la Mairie	10/12	1 fois par semaine	
<b>Mise à disposition de vélo d'appartement</b>	Matériel mis à disposition au salon du 2 <sup>ème</sup> étage	3 vélos	A tout moment	
<b>Activité marche</b>	Organisée par une infirmière Asalée (action de santé en équipe), marche dans la ville , la forêt...	4/5	1 fois par semaine	
<b>Cycles de conférences MAMOKA films</b>	Conférences sur des thèmes variés : Les parcs nationaux des Etats-Unis, la Norvège, l'Angleterre, la Turquie, Le Costa Rica, l'Ecosse, l'Irlande et la Suède.	20/25	8 fois par an	
<b>Directives anticipées</b>	Organisée par la Conférence des Financeurs avec la compagnie BARIBAL, scènes théâtrales	15/20 +5 de l'extérieur	1 fois dans l'année	
<b>Parlons de la maltraitance en institut</b>	Temps d'échange avec la gendarmerie sur la bienveillance et la maltraitance, organisé par l'agence AUTONOMY	20/25	1 fois dans l'année	

Nom de l'action	Description	Nombre de personnes concernées par activité	Nombre de séances dans l'année	Commentaire
Marché de Noël	Marché de Noël organisé avec les commerçants de la ville	70	1 fois par an	Annulé pour cause de travaux dans la salle commune
Visite de convivialité	Visite chez les résidents par notre jeune en service civique	40/50	Tous les jours	
Messe	Animée par le curé de la paroisse	20 + 10 de l'extérieur	1 fois par mois	
<b>Fête des voisins Tir à l'arc avec « TIR ACTION »</b>	Fête des voisins au restaurant de la résidence sur le thème « Des jeux Olympiques » et après-midi tir à l'arc dans le jardin	35/40	1 fois par an	
Animation musicale	M. Daniel Rocca, M. Alain Léger M. Pascal Denis, Piano et chants...	25/30	5/6 fois par an	
Rencontres intergénérationnelles	Organisation des jeux olympiques avec les enfants du centre de loisirs de la commune	16 enfants et 8 résidents	1 fois par an	
<b>Les discussions de Graciela</b>	Discussions et échanges sur un thème donné par notre bénévole	6/8	2 fois par mois	
<b>Loto</b>	Jeux	20/25	1 fois par mois	

Nom de l'action	Description	Nombre de personnes concernées par activité	Nombre de séances dans l'année	Commentaire
<b>Apéritif Pot des nouveaux arrivants</b>	Temps fort regroupement résidents/entourage Présentation des nouveaux arrivants	40/50	2 fois par an selon l'arrivée des nouvelles personnes	
<b>Fête des anniversaires</b>	Repas pour les anniversaires au restaurant de la résidence	40	1 fois par mois , le dernier jeudi du mois	
<b>Petit-déjeuner</b>	Préparation avec 2 résidents, la veille , de gâteaux, crêpes... et dégustation au petit-déjeuner le lendemain matin.	15/20	1 fois par mois , le 3 <sup>ème</sup> mercredi du mois	
<b>Repas de Noël Repas de la St Sylvestre</b>	Repas festif organisé par la société de restauration VITALREST	40/50	Tous les ans	
<b>Commission menu</b>	Réunion d'évaluation des menus avec une diététicienne de la société de restauration VITALREST et les résidents	5/6	1 fois par trimestre	
<b>Activité BRAIN BALL</b>	La méthode Brain Ball est une activité psychomotrice qui permet de développer Concentration, Coordination, Estime de soi et Confiance.	10	1 fois par semaine de septembre à juillet	

Description	Nombre de personnes concernées par activité	Nombre de séances dans l'année	Commentaire
<b>La Résidence propose un goûter quotidien à 16h. Ce moment est l'occasion, pour les résidents, de venir partager un moment convivial</b>	20	5 par semaine	
<b>Chorale Ephémère l'Orange Bleue</b>	20/25	1 fois par an	
<b>Galette des rois, chandeleur ...</b>	35/40	4 à 5 fois par an selon le calendrier	
<b>Fête pour les 100 ans d'une résidence avec sa famille et les 40 ans de vie à la résidence d'une résidente avec sa famille.</b>	40/50	Selon les anniversaires	
<b>Repas/spectacle de Noël avec les familles à la salle des Anciennes Ecuries</b>	70/80	1 fois par an	

# 10. Retour en Images





# 11. Les travaux

Mi-novembre 2024, les travaux intérieur (sol, vélux) et extérieur (ITE) de la Résidence ont débuté. L'organisation générale de la Résidence s'en est trouvée impactée. Les bureaux et la salle d'animation ont été transférés.

